MÉMOIRE SUR L'INOCULATION DE LA PETITE VEROLE. LU A L'ASSEMBLÉE...

Charles Marie : de La Condamine



A

SON ALTESSE ROYALE.

L'Esprit, les Arts, & la Science,
Viennent d'embellir ce séjour :
Minerve tient ici sa Cour,
Et, nous devons à sa présence,
Le bonheur de nos plus beaux jours.
Pour nous en assurer le cours,
L'ingenieuse prévoyance
Voudroit nous offrir son secours :
Inutile munificence ! . . . .
Minerve, après tant de bienfaits,
Nous menace de son absence.
Faut-il, que la reconnoissance
Ne produise que des regrets !

LA VILLE D'AVIGNON.



A
SON ALTESSE ROYALE,

MADAME,

LA MARGRAVE DE BAREITH.

MADAME,

L'Ouvrage que j'ai l'honneur de présenter à VOTRE ALTESSE ROYALE, *combat un préjugé qui*

n'est pas seulement celui du Peuple, à qui l'hommage d'un pareil écrit est-il plus légitimement dû qu'à une Princesse que ses lumières élevent encore plus que son rang au-dessus de ceux qui se croyent supérieurs au vulgaire? Quel suffrage plus propre à détruire une opinion contraire au bien de l'humanité que celui d'une Souveraine dont les vertus bienfaisantes font le bonheur de ceux qui l'approchent? Il ne m'appartient pas de célébrer toutes les qualités éminentes qui causent leur admiration; ma voix se confondroit avec celle de la renommée, & tout ce qu'elle publie est au-dessous de ce que je vois,

Je suis avec un très-profond respect,

MADAME,

DE VOTRE ALTESSE ROYALE,

Le très-humble, très-obéissant & très-zélé serviteur.

LA CONDAMINE.



MÉMOIRE SUR L'INOCULATION DE LA PETITE VÉROLE.

Lu à l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, le Mercredi 24 Avril 1754, par M. DE LA CONDAMINE.



UNE maladie affreuse & cruelle, dont nous portons le germe dans notre sang, détruit, mutile, ou défigure un quart du genre humain. Fléau de l'ancien monde, elle a plus dévasté le nouveau que le fer de ses conquérans: c'est un instrument de mort, qui frappe sans distinction d'âge, de sexe, de rang, ni de climat. Peu de familles échappent au tribut fatal qu'elle exige. C'est sur tout dans les Villes, & dans les Cours les plus brillantes qu'on la voit exercer ses ravages.

(a) Plus les têtes qu'elle menace sont élevées, ou précieuses, plus il semble que les armes qu'elle emploie sont redoutables : on voit assez que je parle de la petite vérole. L'inoculation, préservatif sûr, avoué par la raison; confirmé par l'expérience ; permis, autorisé même par la Religion, s'offre à nous pour arrêter le cours de tant de maux, & semble demander à la politique d'être mis a la tête des moyens propres à conserver & à multiplier l'espece humaine. Qui peut nous empêcher de recueillir les fruits de ce bienfait de la Providence ? tel est l'objet des recherches qui sont le sujet de ce Mémoire.

Je le divise en trois parties. Je rapporte dans la premiere les principaux faits historiques concernant l'inoculation. Dans la seconde, j'examine les objections que l'on a faites, ou que l'on aura pu faire contre son usage. Dans la troisiéme, je tire des conséquences des faits établis dans les deux premieres, & je hazarde quelques réflexions.

(a) Soit par la différente température de l'air, soit par la diversité des alimens, ou par quelqu'autre cause ; on remarque que la petite vérole est communément plus dangereuse dans les Villes, surtout aux adultes & aux enfans délicatement élevés.



PREMIERE PARTIE.

Histoire de l'Inoculation.

L'INSERTION de la petite vérole, opération plus généralement connue aujourdhui sous le nom d'Inoculation, s'est pratiquée de tems immémorial en Circassie, en Géorgie, & dans les pays voisins de la mer Caspienne (a). Ignorée dans presque toute l'Europe, elle étoit en usage fort près de nous, dans la Province de Galles en Angleterre (b). Connue autrefois, & depuis négligée en Grece & en Turquie, elle fut rapportée à *Constantinople* à la fin de l'autre siécle (c) par une femme de Thessalie. Elle la pratiquoit avec un grand succès; mais seulement parmi le peuple (d). Plus anciennement encore, & dès le commencement du XVIIe. siecle (e), on communiquoit

(a) *Lettre de Timone.* Voy. ci-après.
(b) Extraits des Lettres rapportées par M. Jurin a la suite de sa *Lettre à M. Caleb Cotesworth*, &c.
(c) En 1673. *Traité de l'Inoc. de M. Butini*, à Paris chez Hérissant. Je n'ai trouvé cette date ailleurs que vaguement indiquée.
(d) *Voy.* l'ouvrage de Pilarini *ci-après cité.*
(e) Lett. du P. d'Entrecolles, *Tome XX des Lettr. édif. & curieuses.*

la petite vérole à la Chine sans incision & par le nez, en faisant respirer la matiere des boutons desséchés réduite en poudre. Tous ces faits étoient ensevelis dans l'oubli, lorsque *Emmanuel Timone*, Médecin Grec, Membre de l'Université d'Oxford & de Padoue, ayant entrepris d'étendre & d'accréditer l'inoculation, en donna une description détaillée dans une Lettre au Docteur *Vodward*, écrite de *Constantinople* au mois de Décembre 1713. Après avoir suivi de près cette opération pendant sept à huit ans dans cette capitale, il ne rapporte que deux exemples, dont le succès fâcheux ne peut même être attribué à l'opération (*a*).

(*a*) Deux enfans de trois ans, l'un & l'autre sujets au mal caduc & aux écrouelles, à qui leurs parens avoient voulu faire inoculer la petite vérole, parurent guéris de cette maladie, & moururent l'un de la dissenterie le 32e. jour, l'autre de marasme 40 jours après l'opération. L'Auteur ajoute qu'on soupçonna même que les parens avoient voulu se défaire de ces deux sujets infirmes & incommodes. *Extrait de la Lettre d'Emmanuel Timone inserée dans les Transactions Philosophiques N°. 339.* elle se trouve aussi sans date, mais plus courte & en d'autres termes, dans l'Appendix du voyage de *la Motraye*, qui dit l'avoir reçu de l'Auteur son ami au mois de Mai ou de Juin 1712. Tome II. page 125. Edit de la Haye *in-folio*. Dans les *acta eruditorum* de Leipsik du mois d'Août 1714, il y a un extrait de l'*Histoire de l'inoculation*, par le même *Timone*, qu'on

Jacques Pilarini, autre Médecin Grec, qui avoit vu aussi la Thessalienne opérer sous ses yeux à *Constantinople* dès l'année 1701, & qui ne s'étoit rendu qu'à l'évidence des faits après avoir long-tems refusé d'approuver cette pratique, en publia les détails dans un petit ouvrage imprimé à Venise (*a*) en 1715, avec approbation & attestation de l'Inquisiteur. Cette femme assuroit avoir inoculé six mille personnes dans la seule année 1713. De ce nombre furent, sans doute, la plupart des enfans des Négocians Anglois, Hollandois, François (*b*), établis à *Constantinople* ou plutôt à *Pera*, (*c*) que j'ai vûs en 1732 s'applaudir d'a-

supposé récemment imprimée à Constantinople. Voy. aussi *Ephemerid. Naturæ curiosorum*, Norimbergæ 1717. *Cent V. Obs. II.* communiquée par le premier Médecin du Roi de Suede.

(*a*) *Nova & tuta variolas excitandi per transplantationem methodus*, *Venetiis* 1715, réimprimé avec le précédent à Nuremberg 1717, & à Leyde 1721, sous le titre de *Tractatus bini de novâ variolas per transplantationem excitandi methodo.*

(*b*) Fauxbourg de Constantinople où résident les Ambassadeurs.

(*c*) On a trop légérement avancé que les Turcs avoient adopté cette méthode, *& qu'il n'y avoit point de Bacha à Constantinople qui ne donnât la petite verole à ses enfans en les faisant sevrer.* La Thessalienne n'inoculoit que des Grecs, des Arméniens & autres Chrétiens, ou Sujets du Grand Seigneur, ou nés en Turquie : Pilarini, dans son ouvrage sur l'Inoculation assure positivement que

voir été soumis par leurs parens à cette opération, la pratiquer sur leurs enfans & les preserver par ce moyen des dangers de la petite vérole, de ses suites funestes, & des cicatrices qu'elle a coutume de laisser. De ce nombre fut encore *Antoine le Duc*, qui, recevant en 1722 le Bonnet de Docteur en Médecine à *Leyde*, y soutint publiquement l'inoculation suivant la pratique de Turquie (*a*).

Le premier Ecrivain du siécle nous a depuis long-tems instruit que *Milédi Wortley Mountague*, Ambassadrice d'Angleterre à la Porte, en 1717, ayant senti tous les avantages de cette méthode, eut le courage de faire inoculer à *Constantinople*, par son Chirurgien, son fils unique, âgé de six ans, & depuis sa fille, à son retour en Angleterre, où cet exemple fut suivi par plusieurs personnes de distinction. Bientôt après, à la réquisition du College des Medecins de Londres, l'expérience fut faite sur six criminels(*b*), dont

les Turcs, attachés à leur dogme de la fatalité, n'avoient point encore embrassé cette pratique en 1715. *Soli Turcæ, suopte fati decretis addicti, minusque dociles, hanc neglexerunt huc usque.*

(*a*) *Dissert. de Byzantina variol. insitione. Lugd. Bat.* 1722. Imprimée avec deux autres Dissertations de Médecins de Londres.

(*b*) Relation du Docteur Jurin déja citée.

la peine de mort fut commuée en cette épreuve, qui leur sauva une vie qu'ils avoient mérité de perdre. La feue Reine d'Angleterre, alors Princesse de Galles, fit inoculer ses enfans (a), sous la direction du Docteur *Sloane*, ce qui donna beaucoup de vogue & de célébrité à la nouvelle méthode; mais cet exemple; qui par-tout ailleurs eut irrévocablement fondé l'usage d'une pratique utile au genre humain, en retarda bientôt le progrès dans un pays de factions, où la raison armée de l'évidence & adoptée par un parti, perd infailliblement ses droits aux yeux du parti contraire. Tandis que les plus fameux Médecins de la Grande-Bretagne, les Docteurs *Sloane* (b), *Freind*, *Arbuthnott*, *Jurin*, *Mead*, *&c.* favorisoient la nouvelle méthode, ou qu'ils écrivoient en sa faveur, que le Docteur *Shadwel*, &c. la faisoient pratiquer sur ses enfans; deux (c) Médecins peu connus & un Apoticaire sembloient chercher à se faire un nom en

(a) *Lettre de M. de la Coste à M. Dodard, p. 39. Préface de l'Ouvrage de M. Jurin, sur l'Inoculation.* Le feu Prince de Galles le fut depuis à Hanovre.

(b) *Même Lettre de M. de la Coste à M. Dodard.*

(c) Les Docteurs *Blackmore*, *Vagstaff*, & *l'Apoticaire Massey*.

la proscrivant : Tandis que l'Evêque de *Salisbury* & plusieurs Casuistes (*a*) sou-mettoient leurs enfans à l'inoculation ; d'autres Théologiens prétendoient qu'elle attiroit la colere céleste. Ils porterent l'absurdité jusqu'à citer pour le prouver le grand nombre de ceux qu'emportoit la petite vérole naturelle, & l'un d'eux eut le front de prêcher dans un Sermon à *Londres* que le *Diable avoit donné lui-même la petite vérole à Job par ce moyen infernal* (*b*).

Cependant outre les expériences de *Constantinople*, où dans une seule année jusqu'à dix mille personnes de tous les rangs avoient passé heureusement par cette épreuve (*c*), des milliers de sujets avoient été inoculés en Angleterre sans accident ; le Docteur *Jurin*, Secrétaire de la Société Royale, publia en l'année 1724 une relation détaillée des succès des expériences faites dans la Grande-Bretagne, avec plusieurs lettres servant de supplément & de preuves. Il résulte de ses calculs, que d'autres beaucoup plus récens ont confirmés, qu'à Londres, & même dans les Provinces, où le mal passe pour

(*a*) *Lettre de M. Amyand, rapportée par M. de la Coste. Lettre à M. Dodard*, page 69.
(*b*) *Ibid.* page 51.
(*c*) *Ibid.* page 68.

être moins dangereux, il mouroit communément un septiéme, un sixiéme ; & quelquefois un cinquiéme de ceux qui étoient attaqués de la petite vérole naturelle (*a*), & qu'à peine il en étoit mort un sur quatre-vingt-onze de ceux qui l'avoient reçue par insertion, quoiqu'il ne fût nullement prouvé que sa mort en eut été la suite, & quoique la méthode ne fut pas encore perfectionnée. Dans ces commencemens on avoit hazardé beaucoup d'expériences sur des sujets infirmes, ou mal préparés. C'est dans de pareilles circonstances qu'à *Boston* dans la nouvelle Angleterre, de trois cent personnes inoculées indistinctement & avec peu de précautions dans un tems d'épidémie & de grandes chaleurs, il en étoit mort cinq, c'est-à-dire, un sur soixante ; encore(*b*)est-il fort douteux que leur mort fut une suite de l'opération. Cependant on prétendit qu'il en étoit mort un de quarante-neuf, & ce malheur étant tombé sur quelques sujets de distinction (*c*), donna du poids aux cla-

(*a*) Relation de M. Jurin, édition de Londres. 1723, & Traduction Françoise par M. Noquez.
(*b*) Relation de l'inoculation de la petite vérole. Par M. Jurin. p. 19.
(*c*) Voy. Analyse de l'inoculation du Docteur Kirkpatrik, Lond. 1754. pag. 109.

meurs des gens prévenus. Le Magistrat intervint, l'esprit de parti s'en mêla; l'opération ne fut permise qu'avec des restrictions qui ressembloient à une prohibition. On publia qu'elle ne mettoit point à l'abri de la petite vérole naturelle, quoiqu'on ne pût produire aucun exemple pour le prouver. Les plus sages, les plus modérés conclurent qu'il étoit de la prudence d'attendre que le tems & une longue expérience eussent donné plus de lumieres.

Les premiers succès de la nouvelle méthode avoient été rendus publics en France, par une Lettre de M. *de la Coste* Docteur en Médecine, adressée à M. *Dodard*, Premier Médecin de Sa Majesté, & publiée à Paris en 1723, avec privilége, sous l'approbation de M. *Burette*, Docteur de la Faculté de Paris. Dans cette Lettre il est fait mention d'une Consultation de neuf des plus fameux Docteurs de Sorbonne, que l'Auteur avoit eu la satisfaction de voir enfin conclure : *qu'il etoit licite, dans la vue d'être utile au Public, de faire des expériences de cette pratique.* La même Lettre suppose que M. *Dodard* & plusieurs de nos plus célébres Médecins, tels que feu M. *Chirac*, successeur de M. *Dodard* dans la place de premier

Médecin du Roi, & M. *Hevelstius* (a) premier Médecin de la Reine, l'un & l'autre de cette Académie, approuvoient la nouvelle méthode. Le même ouvrage cite une lettre de M. *Astruc*, alors Professeur de Montpellier, aujourd'hui du Collége Royal, & Médecin consultant du Roi : *Il ne jugeoit point que cette opération pût avoir aucun danger, & il paroissoit fort aise qu'on voulût la pratiquer à Paris.*

Au mois de Juillet 1724 (b) M. *Noguez*, Médecin de Paris, fit imprimer une traduction de l'ouvrage du Docteur *Jurin*, précédée d'une Apologie de l'inoculation ; le tout fut bien reçu du Public, mais la méthode avoit reçu un grand échec à Londres dès l'année précédente.

Les bruits exagérés de ses mauvais succès à *Boston*, pendant l'été 1723, le nombre des morts que l'épidémie

(a) M. *Hevelstius* (dit M. de la Coste dans sa lettre à M. Dodard, p. 54) *m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il croit cette méthode très-utile & très-avantageuse pour l'Etat, & que je lui ferois plaisir de le nommer, comme quelqu'un qui souhaite très-vivement qu'on en fasse des Expériences, persuadé qu'il est qu'elles reussiront.* Je connois plusieurs illustres Membres de la Faculté qui pensent de même, M. *Falconet*, M. *Vernage*, M. *Chomel* aujourd'hui Doyen de la Faculté, &c.

(b) L'approbation du livre est du 31 Juillet 1724, mais le livre ne parut qu'en 1725.

emporta cette même année à *Londres*, que l'on mit faussement *(a)* sur le compte de l'opération, avoient diminué la confiance que l'on commençoit à y prendre. Ces bruits s'étoient répandus à Paris dans le tems où l'on songeoit à faire des expériences de l'inoculation. Après le succès de celles qui avoient été faites en Angleterre, & sur-tout sur la Famille Royale, il étoit plus que tems qu'on en fit des épreuves en France, ne fût-ce que dans les Hôpitaux. Elles eussent été favorisées par un Prince, *(b)* protecteur des Sciences, des Lettres & des Arts qu'il chérissoit & cultivoit ; mais à peine eut-il les yeux fermés qu'on soutint dans les Ecoles de Médecine une Thèse *(c)* qui sonna le tocsin contre les Inoculateurs ; leur opération y est traitée de criminelle, ceux qui la pratiquent d'imposteurs & de bourreaux, & les patiens de dupes.

Cette Thèse porte les caractères les plus marqués d'un ouvrage de passion : c'est une déclamation violente & dé-

(a) *An Account*, &c. par *Jurin* pag. 30. *London* 1724 ; & traduction de M. *Noguez*, pag. 63.

(b) Monseigneur le Duc d'Orléans, Régent de France, mort le 3. Décembre 1723.

(c) *An variolas inoculare nefas ?* Questio Medica. *In Scholis Medicorum*, 30 *Decembris* 1723.

nuée de preuves, par laquelle on cherche à intéresser la morale & la religion contre la nouvelle méthode. Aucun Docteur de la Faculté de Paris ne s'étoit encore ouvertement déclaré en faveur de l'inoculation ; par conséquent aucun n'étoit personnellement intéressé à la soutenir : d'ailleurs on manquoit de faits & d'informations exactes pour répondre aux nouvelles objections. Le livre de M. *Jurin* n'étoit pas encore public. La crainte de se rendre responsable de quelque fâcheux événement empêcha sans doute nos plus grands Médecins de s'opposer au torrent. Neuf Docteurs de Sorbonne, après un mûr examen, avoient décidé, comme je l'ai déja remarqué, en faveur des expériences de l'inoculation. L'approbation qu'un Inquisiteur avoit donnée à l'ouvrage de *Pilarini*, suffisoit seule pour rassurer les plus scrupuleux ; mais il est des gens au jugement de qui un remede venu de Turquie, & accueilli dans un pays Protestant, ne mérite pas d'être examiné. Quoiqu'il en soit, le préjugé ordinaire contre tout ce qui est singulier & nouveau, prévalut.

Bientôt après le célébre M. *Hecquet* ennemi juré de toute nouveauté en

Médecine, publia une Dissertation anonyme, dont le titre seul est modéré. On sçait jusqu'à quel point cet homme, d'ailleurs respectable, portoit la prévention & l'opiniâtreté ; je n'ai pas eu le courage, je l'avoue, d'achever entierement la lecture de sa Dissertation : qu'on ne me blâme pas, à moins de l'avoir tenté comme moi. L'inoculation d'une maladie sur un corps humain pouvoit-elle n'être pas criminelle aux yeux de celui qui semble être tenté de ne pas trouver entierement innocente l'inoculation qui se pratique sur les arbres ? Voici le précis de ses griefs contre la nouvelle méthode : *Son antiquité est mal établie : l'opération est fausse dans les faits, injuste, sans art, sans loix : elle n'évacue pas la matiere de la petite verole : elle a un double caractere de réprobation : elle est contraire aux vues du Créateur : elle ne préserve point de la petite vérole naturelle : elle est contraire aux loix : elle ne ressemble à rien en Medecine, mais bien plûtôt à la Magie* (a). Tel est l'extrait du livre & des raisonnemens du plus sçavant & du plus célebre ennemi de l'inoculation. L'approbation du Docteur *Barette*, Censeur Royal, est digne de remar-

(a) *Raisons de douter contre l'inoculation.*

que. Il certifie que cet ouvrage & les observations qu'il contient *sont toutes conformes à l'ancienne pratique de la Medecine.*

Quoiqu'il en soit, le concours de tant de circonstances malheureuses jetta l'inoculation dans une sorte d'oubli jusqu'en 1738 (*a.*) Depuis ce tems l'histoire de cette méthode est presque inconnue en France. Les papiers publics, tous nos Journaux litteraires semblent depuis 30 ans s'être condamnés au silence sur cet article, & je vois tous les jours avec surprise des gens fort instruits d'ailleurs pour qui les bruits défavorables à l'inoculation repandus en 1724 & 1725, sont les nouvelles les plus recentes qu'ils en ayent reçues. On les entend dire froidement & avec ingenuité qu'aujourd'hui cette méthode est abandonnée en Angleterre tandis qu'elle n'y a jamais été plus accreditée. Ce n'est pas le seul exemple qui prouve combien on est ordinairement mal instruit en France des nouveautés utiles au progrès des sciences & des arts & au bien de l'humanité, quand elles prennent naissance hors du Royaume. Ce qui me reste à dire sur l'histoire de l'inoculation ne peut donc manquer de paroître nouveau parmi nous.

(*a*) Analyse de l'inoculation du D. Kirkpatrik.

Tandis que l'inoculation sembloit perdre du terrein en Europe, elle faisoit de nouvelles conquêtes en Asie. L'épidémie de 1723 qui fut le fléau de l'Europe & de l'Amérique, fit apparemment le tour du monde, & ce n'est pas l'unique exemple (a). Les Tartares, chez qui la petite vérole n'est pas commune, en furent infectés. La plupart des adultes en mouroient. Le P. d'*Entrecolle*, Missionnaire Jesuite à Pekin rapporte(b) qu'en 1724, l'Empereur de la Chine envoya des Médecins de son palais en Tartarie pour y *semer* la petite vérole artificielle, c'est le nom que les Chinois donnent à leur méthode d'insertion, dont nous dirons un mot. Sans doute le succès des Médecins Chinois fut heureux, puisqu'ils revinrent riches en chevaux & en pelleteries, qui sont les richesses & la monnoye des Tartares.

D'un autre côté, la pratique de l'inoculation à la maniere d'Europe, se perfectionnoit dans le silence pendant le tems de sa disgrace, ses progrès étoient moins divulgués, mais elle n'avoit pas laissé de se répandre en

(a) Voy. Journ. hist. du voy. à l'Equ. Paris 1751, pag. 103 & 104.

(b) Let. édif. & curieuses, tom. XV.

divers

divers endroits de l'ancien & du nouveau monde.

J'ai dit ailleurs(a) comment en 1728 ou 1729 un Missionnaire Carme des environs de la Colonie Portugaise du *Para*, dans l'Amérique Méridionale, voyant tous les Indiens de sa mission emportés l'un après l'autre par une petite vérole épidémique, sans qu'un seul en réchappât, & ayant déja perdu la moitié de son troupeau, avoir sauvé tous ceux qui lui restoient, en hazardant sur eux la méthode de l'inoculation, dont il n'avoit qu'une connoissance tres-superficielle par une gazette d'Europe, & que son exemple avoit été suivi, avec le même bonheur, par un de ses confreres, Missionnaire sur les bords de *Rio-Negro*, ainsi que par quelques Portugais de la ville du *Para*. J'ai depuis appris que dans une nouvelle épidémie qui avoit désolé cette province en 1750, le même remède n'avoit pas moins heureusement réussi.

Mais il y avoit déja plusieurs années que l'inoculation avoit repris le dessus dans la nouvelle Angleterre.

(a) Relation du voyage de la riviere des Amazones. Paris 1745. Mémoires de l'Académie des Sciences, 1745.

Une épidémie terrible ravagea la Caroline en 1738, tous les malades succomboient sous la violence du mal : alors on se ressouvint de l'efficacité du remède négligé ou proscrit en 1724 à la Jamaïque, on eut de nouveau recours à l'inoculation qui réussit mieux que jamais, puisque dans les chaleurs ardentes des mois de Juin, de Juillet & d'Août, tems le plus contraire aux maladies inflammatoires, & dans un pays où cette méthode n'a jamais aussi bien réussi qu'en Europe, de mille personnes inoculées il n'en mourut que huit, ce qui n'est qu'un sur cent vingt-cinq (*a*).

Les nouveaux succès de l'inoculation dans la Caroline en 1738, n'approchent pas de ceux qu'elle eut la même année en Angleterre lors qu'on recommença de la pratiquer. De près de deux mille personnes inoculées depuis douze ans à *Winchester* & aux environs dans les Comtés de *Suffex* & d'*Hampton*, &c. il n'est mort, suivant le rapport du Docteur *Langrish*, que deux femmes enceintes, que leurs Médecins dissuadoient de s'exposer à l'inoculation (*b*).

(*a*) The analysis of inoculation, by J. Kyrkpatrik, pag. 110, 111, &c.
(*b*) *Ibid.*

L'année 1746 fut à *Londres* l'époque de la fondation d'une maison de charité, tant pour inoculer la petite vérole aux pauvres, & diminuer par ce moyen la dévastation qu'elle fait de l'espèce humaine, que pour secourir ceux qui en sont naturellement attaqués. C'est dans l'Eglise de cet hôpital que l'Evêque de *Vorcester* prêcha en 1752 un sermon pour exciter la charité des citoyens en faveur de l'inoculation, il le prononça dans la même chaire où 30 ans auparavant elle avoit été traitée d'ouvrage du démon. Ce Prélat dans ce sermon raporte que de quinze cens personnes inoculées par trois différens Praticiens, trois seulement sont mortes, & un pareil nombre sur trois cens neuf sujets, mais la plupart adultes, qui ont subi l'épreuve dans le nouvel hôpital. M. *Winchester* Chirurgien de l'hôpital des *Enfans trouvés* n'a perdu qu'un enfant sur cent quatre-vingt-dix inoculés, & de trois cens soixante-dix autres expériences qu'il a faites ailleurs, une seule a été malheureuse. M. *Freuin de Rye* assure que de plus de trois cens inoculations, une seule lui a mal réussi. A *Salisbury*, quatre personnes sont mortes sur quatre cens vingt deux, & trois à *Blandfort*, sur trois cens neuf.

Au mois de Novembre 1747, M. *Ranby*, premier Chirurgien de S. M. Britannique, avoit inoculé huit cens vingt-sept sujets[(a)] sans qu'il lui en fût mort ; ses expériences montoient, en 1752, à plus de mille, & il n'avoit pas perdu un seul malade[(b)]. La différence des succès peut être attribuée, en partie, au plus ou moins de malignité de l'épidémie qui peut influer sur la qualité du virus choisi pour l'inoculation ; en partie au plus ou moins de précautions prises pour préparer & pour gouverner les malades ; enfin, aux différens degrés d'habileté & d'expérience des inoculateurs ; & sur-tout à la maxime de ne pas hazarder l'inoculation sur des sujets mal constitués, mal-sains, ou soupçonnés d'autres maladies ; attention que la Grecque de *Constantinople* portoit jusqu'au scrupule, & à laquelle elle attribuoit ses succès.

En résumant tous les faits précédens, on trouve que de six mille trois cens quatre vingt-dix-huit inocu-

(a) Lettre particuliere de M. Trembley à l'Auteur de ce Mémoire.

(b) Sermon de M. l'Evêque de Vorcester. En 1754. M Ranby en avoit inoculé douze cens sans aucun accident. M. Midleton sur huit cens n'en a perdu qu'un.

lès (*a*) en Angleterre, dix-sept seulement sont soupçonnés d'être morts des suites de l'inoculation, ce qui fait un sur trois cens soixante-seize.

En 1750, une République ou fleurissent les mœurs & les arts, & où le zéle du bien public est une vertu commune à tous les citoyens, adopta la pratique de l'inoculation, dont un de ses premiers Magistrats lui avoient donné l'exemple. Nul événement funeste n'a depuis causé ses regrets ; c'est dequoi l'on peut se convaincre par la lecture d'un traité court & précis de la petite vérole inoculée, dont je remarque qu'aucun de nos Journaux n'a donné d'extrait. Il est de M. *Butini*, Docteur en Médecine de la Faculté de *Montpellier*, aggrégé à *Geneve*. J'en ai tiré beaucoup d'éclaircissemens & de faits, ainsi que du mémoire de M. *Guyot*, inséré dans le Tome II des Mémoires de l'Academie Royale de Chirurgie, & d'une lettre du même, dont j'ai eu communication.

Le Docteur *Kirkpatrik* vient de donner (en 1754) à Londres, une nouvelle analyse ou traité complet de l'ino-

(*a*) On s'est apperçu qu'il y avoit un double emploi dans ce nombre, mais il y a eu depuis un si grand nombre d'expériences favorables qu'il n'y a rien à changer au résultat.

culation, dédié à S. M. B. dans lequel il résume ce qui est écrit pour & contre sur ce sujet en Angleterre, y joint ses propres reflexions, & répond à toutes les objections. J'ai déja cité plusieurs de ses remarques.

J'apprends dans le moment que l'inoculation fait actuellement les plus grands progrès en Hollande, & que le Docteur *Tronchin*, Genevois, célébre Médecin d'*Amsterdam*, la pratique avec un tel succès; que sans le préjugé populaire qui n'est pas encore assez dompté, les exemples les plus illustres l'auroient nouvellement accreditée.

Telles ont été depuis trente ans en Europe les vicissitudes de fortune de la fameuse méthode de l'inoculation. L'émétique & le quinquina n'ont pas éprouvé moins de contradictions, avant que leur efficacité fût généralement reconnue.

Mais avant que de passer outre, donnons à ceux qui ne connoissent qu'imparfaitement l'inoculation, une idée distincte de cette methode, & des différentes manieres de la pratiquer: c'est une partie essentielle de son histoire.

La petite vérole artificielle est vraie

semblement plus ancienne à la Chine qu'ailleurs. Le P. d'*Entrecolles* remarque, dans sa lettre tres-curieuse (*a*) de *Peking* le 11 Mai 1726, que si cette coutume fut venue de Circassie ou des environs, à la Chine, elle se seroit vraisemblablement étendue d'abord dans ses provinces occidentales, & les plus voisines de la mer Caspienne, au lieu que c'est à l'autre extrémité de cet Empire, du côté de l'orient, & dans la province de Kiangnan, sur la mer du Japon, que la méthode de *Tchongtou*, c'est-à-dire de *semer la petite vérole*, a été plus anciennement connue. Elle consiste à insérer dans le nez des enfans une tente de coton imprégnée de la matiere des pustules desséchées de la petite vérole réduites en poudre. Cette méthode a été éprouvée en Angleterre, sur une fille condamnée à mort (*b*) ; elle fut plus malade que tous les inoculés par la voie ordinaire ; & la pratique Chinoise, dont le P. d'*Entrecolles* rapporte trois recettes différentes, fut jugée dangereuse (*c*).

En Grece & en Turquie on introduisoit la matiere liquide & encore

(*a*) Let. édif. & cur. tom. XX.
(*b*) Butini, Traité de l'inoculation, p. 98.
(*c*) *Ibid.* p. 86.

chaude, tirée quelques momens auparavant des boutons d'une petite vérole naturelle & bien conditionée, dans huit ou dix piqûres faites en différentes parties du corps, avec plusieurs précautions superstitieuses, accompagnées d'offrandes de cierges, par le moyen desquelles le Docteur *Timone* soupçonne que la Grecque inoculatrice se concilioit les Prêtres Grecs, qui lui fournissoient une multitude prodigieuse de sujets à inoculer (*a*).

Dans la province de Galles on procédoit avec beacoup moins d'appareil; les Ecoliers se donnoient la petite vérole les uns aux autres, en se piquant avec une éguille, ou seulement en se frottant le bras ou la main jusqu'au sang sur des boutons d'une petite vérole qui commençoit à sécher (*b*), l'acquereur donnoit deux ou trois sols à celui dont il achetoit la matière, & cet usage n'avoit pas d'autre nom dans le pays que celui *d'acheter la petite vérole*. Une longue expérience a fait donner en Angleterre la préférence à la metho-

(*a*) *Quin & fortè tributo cereorum clerum sibi conciliat, innumeros enim quos inoculet eosque commendatos ab ipsis Sacerdotibus Græcis quotidiet habet, ita ut vix possit multitudini sufficere.* Dissert. hist. du Docteur Timone. *Voy.* Appendix des Voyages de la Motraye, Tome II.

(*b*) Voyez lettres rapportées par M. Jurin.

de

de suivante, long-tems pratiquée par M. *Ranby* & depuis suivie à Genève avec le plus grand succès, tant sur les enfans que sur les adultes jusqu'à l'âge de trente ans (*a*).

(*b*) Après avoir préparé le sujet pendant quelques jours par un régime & des remèdes convenables, un ou deux purgatifs legers, & s'il en est besoin, par une saignée; on fait aux deux bras, dans la partie moyenne & externe au dessous du tendon du muscle deltoïde, pour ne point gêner la liberté des mouvemens, une incision longue d'un pouce, qui entame à peine la peau (*c*), on y insère un fil de la même longueur, impregné de la matiere d'un bouton mûr & sans rougeur à sa base, d'une petite vérole, soit naturelle, soit artificielle, prise d'un enfant sain. On a reconnu que cette matiere conserve son efficacité pendant plusieurs mois, & de l'automne au printems. On lève cet appareil après quarante heures,

(*a*) Mem. de M. Guyot, tom. II. des recueils de l'Acad. de Chirurgie.

(*b*) Lettre latine manuscrite de M. *Ranby*. Traité de l'inoculation de M. Butini.

(*c*) Le Dr. Timone avoit déja substitué l'incision faite aux deux bras aux piqûres que la Grecque faisoit en divers endroits du visage & du corps. Voy. *Lettre de Timone*, *Appendix des Voy. de la Motraye*.

& on panse les plaies une fois par jour. Quoique les premiers jours après l'opération, le malade soit en état de sortir, on lui fait garder la chambre & continuer le régime; on le met au lit le six ou le septième jour, quand la fièvre survient; elle est rarement accompagnée d'accidens; mais tous les simptômes cessent par l'éruption le sept ou huitième jour, & ils n'ont aucune suite. Alors l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matière, & une grande partie du venin s'échappe par cette voye. Le dixième jour après l'éruption, elles commencent à se remplir, le quinzième à se cicatriser, & le vingtième elles se ferment d'elles-mêmes pour l'ordinaire; si elles tardent, il ne faut pas se hâter de les fermer. On a éprouvé qu'une incision suffisoit; & si l'on en fait deux, c'est moins pour s'assurer que l'insertion a bien pris, que pour faciliter par un double canal l'épanchement de la matière varioleuse, & rendre par-là celle qui forme les boutons moins âcre & moins corrosive, & la nature de la petite vérole plus bénigne. La théorie s'accorde avec l'expérience en ce point merveilleusement.

Quelquefois le venin s'échappe,

tout ou presque tout, par les deux incisions, & le malade n'a qu'une ou deux pustules, quelquefois même pas une seule. Il n'en est pas moins purgé du germe de la petite vérole, ni moins à l'abri de le contracter de nouveau. Plus la matière sort abondamment des plaies des bras, plus le nombre des boutons est petit & distinct ; au lieu que dans la petite vérole naturelle, chaque parcelle de la matiere du foyer fait son bouton particulier, ce qui la rend souvent confluente, & par là d'autant plus dangereuse. Parmi celles qui ont été communiquées à Genève, à peine y en a-t-il eu une de cette espece, & aucun de ceux qui l'ont reçue par insertion n'en a été marqué. C'est aussi ce qu'on avoit observé, non seulement en Angleterre, mais en Grèce & en Circassie (*a*) dont les habitans n'ont adopté cet usage que dans la vue de conserver la beauté de leurs filles. A peine cette observation souffre-t-elle quelque exception, & seulement lorsque les malades s'écorchent, ou qu'ils ont été mal préparés.

Le plus grand danger de la petite vérole naturelle est la fievre secondaire

(*a*) *Timone*, *Pilarini*, *Jurin*, *la Coste*, *la Motraye*, *Voy. de Circassie.*

qui arrive dans le tems de la suppuration (a) Dans la petite vérole artificielle, cette fièvre est fort rare, & sur tout parmi les enfans lesquels sont à peine malades. De vingt personnes inoculées à Genève par M. *Guyot*, une seule a été sujette à la seconde fievre, c'étoit une femme qui avoit eu plusieurs enfans (b).

Je me suis un peu étendu sur l'historique de l'inoculation, parce que l'exposition des faits suffit presque pour faire disparoître le plus grand nombre des objections que nous allons examiner plus en détail.

SECONDE PARTIE.

Réponses aux Objections.

NE dédaignons point de répondre à des objections faciles à détruire ; ce n'est qu'en les réfutant solidement que l'on acquiert le droit de les mépriser.

Peut-on demander sérieusement si c'est un crime de sauver la vie à des millions d'hommes, parce qu'il est

(a) Traité de l'inoculation de Burmi.
(b) Voy. tom. II. des Mém. de l'Acad. de Chirurgie.

possible que sur mille que l'on conserve, il y en ait un ou deux qu'on ne puisse arracher à la mort ? Voilà bien précisément à quoi se réduit la question qui fait le sujet de la thèse de 1723. *An Variolas inoculare NEFAS?* où le Docteur en Médecine devenu Casuiste, prononçoit que l'inoculation est criminelle, du même droit sans doute qu'un Théologien décideroit qu'elle n'est pas Salubre.

Premiere Objection. *Est-ce bien la petite vérole que l'on communique par l'inoculation; & la maladie communiquée n'est-elle pas plus dangereuse que celle qu'on veut prévenir.*

Reponse. Ceux qui ont fait la premiere partie de l'objection, l'ont euxmême résolue, & ont en même tems donné des preuves de la bonne foi avec laquelle ils la faisoient : ils sont prêts de convenir que la petite vérole inoculée est une vraie petite-vérole (a), pourvu qu'on reconnoisse qu'elle est plus maligne & plus contagieuse que la naturelle. Quant à l'objection ainsi métamorphosée, nous y avons déja répondu, en prouvant par le raisonnement & par les faits, qu'une petite vé-

(a) Analysis of inoculation by J. Kirkpatrik; pag. 100. & suiv.

role prévue & donnée de propos délibéré après tous les préparatifs & toutes les précautions que l'art & l'expérionce ont enseignées, après avoir choisi à souhait l'âge, la disposition de corps & d'esprit du malade, la saison, le lieu & la matiere de la maladie; qu'une telle petite vérole ne peut manquer d'être, comme elle l'est en effet, plus bénigne, & par conséquent moins dangereuse qu'une petite vérole épidémique contractée au hazard dans des conjonctures qui peuvent en augmenter le danger. En effet peut on concevoir que la matiere de l'inoculation choisie & tirée d'une petite vérole de la meilleure espece, & surtout avant que l'épidémie ait fait de grands progres (*a*), produise une maladie plus maligne & plus dangereuse que celle qui tue la septiéme partie, la cinquiéme, le quart, & quelquefois le tiers (*b*) de ceux qu'elle infecte? L'expérience, même dans les cas les plus malheureux, n'a-t-elle pas prouvé le contraire, puisque le plus funeste effet de la petite vérole inoculée, de l'aveu de ses adversaires, dans les

(*a*) Voy. Lett. de M. Maitland raportée dans celle de M. de la Coste.

(*b*) La petite verole est plus bénigne au commencement & à la fin des épidemies. Voy. Burni Traité de l'inoculation.

épidémies les plus facheuses, a été d'être fatale à un sur cinquante (*a*), tandis qu'il en feroit mort au moins un sur cinq de la petite vérole spontanée ?

Seconde Objection. *La petite vérole inoculée met-elle à l'abri de la petite verole naturelle ?*

Reponse. L'histoire des faits est la meilleure réponse à cette objection. Depuis trente ans qu'on a les yeux ouverts sur les suites de l'inoculation, & que tous les faits ont été discutés contradictoirement, il n'y a aucun exemple avéré qu'un sujet inoculé ait contracté la petite vérole une seconde fois (*b*) ; c'est une vérité que les ennemis de cette méthode ont tâché d'éluder par toutes sortes de voies, même par celle de l'imposture (*c*). Le Docteur *Neettleton* fut obligé de démentir publiquement un bruit qu'on avoit répandu, qu'un sujet inoculé par lui avoit ensuite pris la petite vérole, & en avoit été fort mal. On en cita un autre & une lettre d'un certain *Jones* qui assuroit la même chose de son fils. Le Docteur *Jurin* s'étant soigneusement

(*a*) Relation de M. Jurin.

(*b*) *Timone, Pilareni, Jurin.* Lett. de *Richard Wright*, & de *Perrot Williams*.

(*c*) *Analysis of inoculation by J. Kirkpatrik*, p. 121.

informé du fait, le pere refusa de faire voir les cicatrices de son fils; il offrit ensuite de dire la vérité si on vouloit le payer, & il finit par écrire à M. *Jurin*, & lui avouer qu'il ne sçavoir ce que c'étoit que l'inoculation. Le D. *Kirkpatrik* raporte la lettre dans son ouvrage (*a*).

Qu'importe après cela, de sçavoir si l'on peut avoir deux fois naturellement une petite vérole complette? Quand ce fait, que plusieurs Médecins nient, seroit bien avéré, comme je le suppose, il ne s'ensuivroit pas nécessairement qu'après l'inoculation on fût sujet à reprendre cette maladie. En effet, d'une part on peut très-bien concevoir qu'en certaines circonstances les causes naturelles de l'épidémie ou de la contagion ne développent qu'imparfaitement dans un corps le germe de la petite vérole, en sorte qu'il en reste assez pour une nouvelle fermentation; & d'un autre coté l'on peut soutenir avec beaucoup de vraisemblance, que le ferment de la petite vérole mis en action par un virus de même nature, introduit directement dans le sang, au moyen de plusieurs incisions, se développe si complettement dans toutes ses parties, qu'il ne reste plus de matière

(*a*) Pag. 123.

pour un second développement. Une cause plus puissante doit produire un plus grand effet : le lait se tourne & se coagule moins sûrement & moins efficacement par l'action naturelle de l'air & de la chaleur, que par le mélange direct d'un acide. La petite vérole artificielle peut donc épuiser le germe que la petite vérole naturelle n'épuiseroit pas. Mais laissant là tous les raisonnemens auxquels on peut en opposer d'autres, ne suffit-il pas, pour rassurer sur la crainte d'une seconde petite vérole après l'inoculation, que depuis trente ans & plus qu'on la pratique en Angleterre, on ne puisse citer aucun exemple d'un inoculé qui ait repris cette maladie, soit par contagion, soit par inoculation ?

On a fait habiter des enfans (*a*) inoculés avec d'autres attaqués de la petite vérole spontanée, sans qu'aucun l'ait prise une seconde fois.

Elisabeth *Harris* (*b*), qui étoit du nombre des six criminels inoculés dans les premiers essais, après sa guérison rendit ses soins à plus de vingt malades de la petite vérole, & la contagion n'eut aucune prise sur elle.

(*a*) Analysis, &c. by Kirkpatrik, p. 120.
(*b*) Ibid.

On expérimenta dans la même occasion, si une personne qui avoit eu la petite vérole naturelle la prendroit par inoculation, & l'on ne put y réussir, quoiqu'on eût introduit dans les plaies une plus grande quantité de virus qu'à l'ordinaire (a).

On a repeté l'inoculation plusieurs fois sur plusieurs sujets, sans qu'ils aient été infectés de nouveau.

Le Docteur *Kirkpatrik* (b) rapporte encore qu'une jeune personne de douze ans, inoculée & bien rétablie, entreprit, par une fantaisie singuliere, d'éprouver si elle pouvoit reprendre la petite vérole; qu'elle se fit secrettement une nouvelle incision elle-même, & y mit à trois diverses reprises, en trois différens jours de la matiere varioleuse que lui fournit une de ses amies, qui vraisemblablement n'apporta pas de grandes précautions sur le choix; au bout de huit jours elle sentit un peu de mal de tête qui l'effraya d'abord, & lui fit avouer ce qu'elle avoit fait. Elle se mit au lit, le mal de tête disparut; il n'y eut ni fievre ni éruption, & elle se leva, en disant qu'elle s'ennuyoit d'être malade. Un

(a) Kirkpatrik, pag. 119.
(b) Pag. 120.

frere du Colonel York, que nous avons vû en France, Envoyé de la Cour d'Angleterre, avoit reçu la petite vérole par la voye de l'inoculation. Dans la crainte qu'il avoit encore de la contracter de nouveau, il se soumit une seconde, une troisiéme, une quatriéme fois à la même épreuve, qui ne produisit plus aucun effet sur lui. Je tiens ce fait de plusieurs personnes qui l'ont oui conter à Versailles au Colonel York, *fils du Grand Chancelier d'Angleterre.* a)

Troisiéme Objection. *La petite parcelle de venin transmise dans le sang par la voie de l'inoculation, peut être l'enveloppe ou la semence d'autres maux, que l'on communiqueroit par la même voie, tels que le scorbut, les écrouelles, &c.*

Réponse. Le risque de prendre ces maladies en même tems que la petite vérole ne seroit pas moins grand lorsqu'on gagne celle-ci naturellement

(a) *Mr. Masy Docteur en Médecine, de la Société Royale de Londres & Auteur du Journal Britannique, voulant s'assurer si lorsqu'on a eu naturellement la petite verole on peut la reprendre par insertion, s'est inoculé lui-même à l'age d'environ 35. ans, ayant eu cette maladie à l'age de 22. Les deux playes se sont fermées comme deux égratignures un peu plus enflamées qu'à l'ordinaire. Il n'a eu ni frisson ni mal de cœur ni autre symptôme. Le même M. Masy vient de donner une Traduction Angloise du présent Memoire.*

par la communication d'un malade infecté, que lorsqu'on reçoit par inoculation. Cependant on n'a vû aucun exemple de scorbut, d'écrouelles, &c. contractés de cette maniere par la contagion de la petite vérole soit naturelle, soit artificielle, quoiqu'on ait fait des expériences dans la vue de vérifier le fait à l'égard de l'inoculation. Mais enfin puisqu'on est le maître de choisir la matiere de l'inoculation, rien n'empêche de la prendre d'un sujet, & sur tout d'un enfant bien sain, & qui n'ait aucun autre mal que la petite vérole même.

Quatriéme objection. *L'inoculation laisse*, dit-on, *quelquefois de fâcheux restes, comme des playes, des tumeurs*, &c.

Daignerons-nous répondre à cette objection ? Ces accidens ne sont que trop fréquens après la petite vérole naturelle, & infiniment rares à la suite de l'inoculation ; & si l'on en peut citer quelqu'un, qui ne doit être attribué qu'à l'imprudence du malade ou à la malhabileté du Chirurgien, on peut en rapporter un plus grand nombre & de plus dangereux à la suite d'une simple saignée. Il faut donc commencer par proscrire ce remede, avant que de faire le procès à l'inoculation.

Cinquiéme Objection. *C'est usurper les droits de la Divinité que de donner une maladie ou d'entreprendre d'y soustraire celui qui dans l'ordre de la Providence y étoit naturellement destiné.*

Rep. Cette objection est celle des *fatalistes* & des *prédestinatiens* rigides. Mais la confiance en la Providence nous dispense-t-elle de prévenir les maux que nous prévoyons & dont nous pouvons nous garantir par de sages précautions ? Ceux qui sont dans ce principe, s'ils agissent conséquemment, doivent proscrire l'usage de tous les remedes de précautions & de tous les préservatifs. Ils doivent suivre l'exemple des Turcs, qui, sous prétexte de s'abandonner à la Providence périssent par milliers dans ces tems de peste si fréquens à *Constantinople*, tandis qu'ils voyent les *Francs* établis au milieu d'eux, se garantir des funestes effets de la contagion à la campagne & à la ville, en se renfermant dans leurs maisons, pour éviter soigneusement toute communication extérieure. Je demande à ceux qui reclament ici les droits de la Providence divine, si, lorsqu'elle permet qu'on découvre une méthode sûre pour se préserver des ravages de la petite vérole, elle nous

défend d'en faire usage ? C'est elle qui nous offre le remede ; n'est-ce pas l'offenser que de rejetter ses présens avec mépris ? Venons à l'objection la plus rebattue & la plus propre à faire illusion.

Sixiéme Objection. *Il n'est pas permis de donner une maladie cruelle & dangereuse à quelqu'un qui ne l'auroit peut-être jamais eue.*

Réponse. Commençons par dépouiller cette objection de ce qu'elle a de faux & d'exagéré.

Premiérement, on ne peut dire avec vérité que la petite vérole inoculée soit cruelle ni dangereuse. Une incision qui effleure à peine la peau, & qu'on peut réduire à une simple piqûure, une fiévre légere, suivie de quelques symptômes, qui durent à peine vingt-quatre heures, ne font pas une maladie cruelle ; & une maladie dont il ne meurt pas un sur trois cens, comme on l'a prouvé, peut-être pas un sur mille, comme nous le ferons voir, peut-elle se nommer dangereuse (a) ?

(a) Ce qu'avoient avancé les Médecins Grecs, Timone, Pylarini, & le Duc, sur les prodigieux succès de l'inoculation en Turquie, avoit pu paroître suspect, mais devient croyable aujourd'hui, par tout ce qu'on a depuis éprouvé en Angleterre, où la petite vérole est souvent dangereuse, &

Si dans les premiers essais de l'inoculation en Europe & en Amérique, avant que la méthode fût perfectionnée, il est mort quelquefois un malade sur soixante quatre, comme à *Boston*, dans une saison peu favorable, & par la négligence des préparations nécessaires, comme l'assure le Docteur *Jurin*; quand il seroit vrai qu'il en est mort

dont le climat semble moins favorable à l'inoculation que celui de Constantinople. Les trois Médecins Grecs, d'âge & d'intérêts différens, & qui ne se sont point cités dans leurs ouvrages, ont assuré qu'après plusieurs années de recherches & d'expériences dont ils ont été témoins oculaires, ils n'avoient point eu connoissance que cette opération eût eu des suites fâcheuses, ils avoient d'ailleurs tout ce qu'il falloit pour être crus. Pylarini né à Céphalonie, d'une famille noble, a été premier Médecin d'un Empereur de Russie, il s'est distingué par ses lumieres & ses écrits, il proteste qu'il a long-tems repugné à cette pratique, & qu'il ne s'est rendu qu'à l'évidence, & l'on voit par sa dissertation qu'il n'étoit ni crédule, ni mauvais Physicien. Il avoit été reçu fort jeune en l'Université de Padoue. Voyez Hom. ill. du P. Niceron. Timone avoit reçu le même grade à Padoue & à Oxford; il étoit de la Société Royale, & avoit refusé d'être Médecin du Grand-Seigneur; il avoit suivi dix ans les progrès de cette opération, & y avoit eu beaucoup de part. *Acta eruditorum Lipsiæ, Febru. 1722.* Antoine le Duc, que son nom peut faire croire fils d'un François, étoit né à Constantinople; il y avoit été inoculé. Il reçut le bonnet de Docteur à Leyde en 1716, & y soutint une thèse en faveur de l'inoculation. Sa dissertation est imprimée à Leyde en 1722, à la suite de celles de Jacques de Castro, de Gualter Harris, l'un & l'autre du College des Médecins de Londres.

quelquefois un de cinquante, je ne m'arrêterai pas à prouver par l'examen des circonstances (a) qu'il est plus que douteux qu'ils soient morts de l'inoculation ; j'accorderai tout, & je dirai que la preuve la plus évidente que la petite vérole inoculée n'est point dangereuse, c'est le petit nombre d'accidens que lui reprochent ses adversaires les plus acharnés. Qu'est-ce en effet qu'une expérience malheureuse sur quarante-neuf qui réussissent ? Ils ne peuvent nier au moins, que de cinquante malades de la petite vérole naturelle il en seroit mort probablement sept ou huit au lieu qu'il n'en meurt qu'un de la petite vérole inoculée. Et voilà ce qu'ils appellent une opération diabolique.

Je ne puis me refuser une réflexion que je ne trouve dans aucun de ceux qui ont écrit sur cette matière, c'est qu'il est de la plus grande injustice de mettre sur le compte de l'inoculation, comme il paroît qu'on l'a fait jusqu'à présent, toutes les morts qui arrivent dans les quarante jours qui la suivent. Y a-t-il un homme si sain & si robuste qu'il soit, de la vie duquel on puisse

(a) Lett. écrite de Boston rapportée dans celle de M. Jurin, à Caleb Cotesworth.

répondre

répondre pour quarante jours? De huit cens mille habitans que l'on compte dans Paris, il en meurt tous les ans vingt mille; donc deux mille cinq cens en six semaines, c'est $\frac{1}{320}$ donc de trois cens vingt personnes prises au hazard, il est probable qu'en quatante jours il en mourra au moins une.

Donc de trois cens vingt inoculés de tout âge, il en doit mourir un dans le même terme, à moins qu'on ne veuille que cette opération diminue le dégré de probabilité d'une mort naturelle. Ceux qui sont forcés à cette supposition, en ont-ils senti tout le ridicule & l'absurdité? ont-ils vu que si l'inoculation assûreit la vie d'un homme pour quarante jours, une égratignure répétée toutes les six semaines nous préserveroit de la mort?

La petite vérole inoculée n'est donc ni dangereuse ni cruelle, comme l'objection le suppose: *mais*, dira-t-on, *l'on ne peut nier que ce ne soit une maladie; pourquoi la donner gratuitement à celui qui ne l'auroit peut-être jamais eue?* Voilà le plus spécieux de tous les raisonnemens qu'on puisse faire contre cette pratique, & le plus aisé de tous à confondre.

Je réponds premierement qu'on ne donne point cette maladie à celui qui

ne l'auroit pas eue, puisqu'il n'y a que ceux qui en sont susceptibles qui la contractent par inoculation, comme toutes les expériences pour la vérification de ce fait l'ont prouvé (a). Celui qui n'a point en lui le germe de la petite vérole, en sera quitte pour une opération moins douloureuse qu'une saignée; les incisions se sécheront comme une simple coupure, & il se verra délivré pour toujours des inquiétudes & des transes continuelles où vivent ceux qui n'ont pas encore eu cette maladie (b); cette épreuve lui sera garant qu'il est pour jamais à l'abri de la contagion; c'est même l'unique moyen de rassurer ceux qui n'ayant pas eu une petite vérole bien décidée, ou ne sçachant s'ils l'ont eue dans leur enfance, passent leurs jours dans une inquiétude continuelle qui leur fait de la vie un supplice.

Je réponds en second lieu avec le sçavant Prélat, auteur du sermon pour autoriser l'usage de cette pratique, que la petite vérole est une maladie qu'on peut dire générale, à laquelle la Providence a voulu assujettir l'espece hu-

(a) Jurin, Butini, Kirkpatrik.

(b) J'ai connoissance d'un enfant à qui l'on a répété l'inoculation jusqu'à trois fois inutilement.

maine ; que le nombre de ceux qui vivent âge d'homme sans l'avoir eû si petit, qu'il forme à peine des exceptions à la loi commune : & qu'il en est de l'inoculation, comme de l'accès de la goûte qu'on excite, lorsque les particules de cette douloureuse maladie sont dispersées dans toute la masse du sang. (a) Or dans l'un & l'autre cas on donne moins une maladie à un corps exempt de la contracter, qu'on ne choisit le tems le plus favorable pour développer le ferment qui l'occasionne, & que nous portons tous dans notre sang : développement presque inévitable & beaucoup plus dangereux quand il se fait au hazard & dans un tems

(a) Je ne saurois, dit l'Auteur du Journal Britannique, tom. 4. p. 427, choisir d'expressions plus précises & plus nettes, que celles de notre Théologien philosophe (l'Evêque de Worcester). *On se propose, dit il, après avoir bien preparé le corps, de faire naître d'une maniere connue & visible dans le sang, ce mouvement qui fait sortir à la surface les principes cachés d'un mal si dangereux, lorsqu'à l'ordinaire il est produit par des particules contagieuses & imperceptibles ; il semble donc que de même que dans l'accès de goutte qu'on excite, lorsque les particules de cette dangereuse maladie sont dispersées dans toute la masse du sang, on donne moins une maladie à un corps qui en soit entierement exempt, qu'on ne choisit le tems & le moyen le plus sûr de le délivrer d'un mal dont l'origine est dans lui-même, qu'il ne peut presque jamais éviter, & dont l'issue est sans cela infiniment plus dangereuse.*

d'épidémie où il se produit quelquefois avec des signes équivoques qui le déguisent & qui exposent les malades aux erreurs d'une cure incertaine.

L'autorité d'un Evêque Anglican ne doit ici rien perdre de son poids auprès des Théologiens Catholiques, & d'autant moins que la doctrine de la prédestination absolue, qui bien que peu suivie, subsiste encore dans la confession anglicane, est bien plus propre que le dogme catholique a fournir des argumens spécieux contre l'usage de l'inoculation.

Par toutes les considérations précédentes, on voit que l'objection qui portoit sur plusieurs fausses suppositions, a bien changé de face. La voici réduite à sa juste valeur.

Est-il permis de mettre pour jamais à l'abri d'une maladie cruelle, dangereuse & presque inévitable, en procurant avec les plus sages précautions, & sous la direction d'un Medecin habile, une maladie légere dont le danger est cent fois moindre? Y a-t-il deux manieres de répondre à cette question?

Mais, dit-on, *il n'est pas licite de faire un petit mal pour procurer le plus grand bien* Cette instance n'est fondée que sur une équivoque; nous suppos

rons que ce principe est rigoureusement & généralement vrai, quant au mal moral ; mais il est au moins très-faux dans l'application qu'on en veut faire à un mal physique. Il est certainement permis d'abbattre une maison pour préserver une ville d'un incendie ; mal physique qui ne va guères sans un mal moral : on submerge une province, & on la ruine pour plusieurs années dans la vue de prévenir le dégât passager qu'y pourroit faire un ennemi : on refuse l'entrée d'un port à un vaisseau prêt à périr, s'il est suspect de contagion : dans un tems de peste on établit des barrieres ; & quoique l'humanité s'en révolte, on tire impitoyablement & sans scrupule sur ceux qui les osent franchir. Le petit mal physique de l'inoculation, quand on y voudroit trouver du moral, est-il comparable à ces maux tolérés, permis, autorisés par toutes les loix ?

Suite de la même objection.

On revient encore à la charge. *Pourra-t-on jamais persuader à un pere tendre de communiquer, de propos déliberé, à son fils unique, une maladie qui peut lui donner la mort ? Quelque petit que soit le*

risque auquel il l'expose par l'inoculation, n'y en eût-il qu'un sur cent, sur deux cent, comme on le suppose, à qui cette opération fût fatale, doit-il l'exposer volontairement à ce risque ?

Oui, pour le sauver d'un risque incomparablement plus grand, & si le préjugé n'offusque pas dans le père toutes les lumières de la raison, s'il aime son fils d'un amour éclairé, il ne doit pas hésiter un moment. Je le démontre.

Ce n'est point ici une question de morale, c'est une affaire de calcul. Ne faisons point un cas de conscience d'un problême d'arithmétique.

Un pere doit prévenir les dangers dont son fils est menacé ; & s'il ne peut l'en préserver totalement il doit au moins rendre le peril le moindre qu'il est possible. Ceci posé, doit-il ou ne doit-il pas faire inoculer son fils ? Pour décider la question, il n'y a qu'à comparer les risques que court l'enfant dans les deux cas.

Je n'entrerai point dans toutes les considérations qui pourroient aider à déterminer le dégré de vraisemblance, qu'un enfant qui vient de naître mourra un jour de petite vérole ; ce risque est en raison composée de la

probabilité que l'enfant aura cette maladie, & du risque qu'il court d'en mourir, si jamais il l'a ; mais outre qu'il n'y a pas assez d'expériences pour résoudre exactement le problême, je ne me propose ici que d'établir sur des calculs connus des vérités qui se puissent saisir à la premiere vûe sans être mathématicien.

Je remarque d'abord que si la petite vérole étoit inévitable, le risque d'en mourir seroit presque égal pour l'enfant qui vient de naître, & pour celui qui est déja frappé de la maladie.

Mais puisque l'inoculation ne se pratique qu'au dessus de l'âge de deux ans, c'est seulement le risque au dessus de cet âge qu'il importe d'examiner. L'Evêque de *Worcester*, dans l'ouvrage déja cité, avance, comme un fait constant, vérifié par l'expérience & le calcul, que de ceux qui vivent âge d'homme, à peine un seul sur plusieurs centaines est exempt de la petite vérole (*a*).

(*a*) *The instances of those, who pass trough life, after having arrived at manhod, and having been within the reach of infection, without undergoing this direful disease, are so extreamely few, as scarce to form an exception; learned carculations have made it as one to many hundreds*, Scman de Mi

Ceci supposé, le danger d'en mourir pour celui qui a passé l'âge de deux ans, est donc presque aussi grand que s'il avoit déja cette maladie. Et puisqu'il est prouvé par les dénombremens de M. *Jurin*, qu'il meurt au moins un septiéme de ceux qu'elle attaque naturellement, le risque d'en mourir que court l'enfant qui a passé deux ans, est donc pareillement, à peu-près, comme un à six, c'est-à-dire qu'à cet âge il y a presque un septiéme à parier, ou tout au moins un huitiéme, c'est-à-dire, un contre sept non-seulement qu'on aura la petite vérole, mais qu'on en mourra.

On peut tirer la même conséquence de quelque observations du même M *Jurin*, qui paroissent d'abord contredire le précédent calcul; mais pour ne point fatiguer l'attention de cette assemblée, j'en ferai la matiere d'une

de Wocester *sur l'inocul.* Le Docteur *Jurin* a remarqué que sur cent inoculés, il y en avoit quatre sur qui l'inoculation ne produisoit aucun effet, ce qui peut faire présumer qu'il y auroit le même nombre de quatre sur cent qui n'auroient jamais la petite vérole naturelle; mais ce nombre doit être diminué, parce qu'il est très-possible & même probable qu'au moins quelqu'un de ceux sur qui l'inoculation n'a point eu de prise, avoit eu la petite vérole dans son enfance, & ne s'en souvenoit pas.

note;

note, (*a*) Venons à la question proposée.

Il est évident qu'un père ne devroit soumettre son fils à aucun risque, même très-éloigné, s'il étoit sûr que ce fils n'y seroit jamais exposé, mais puisqu'au défaut de cette révélation que le pere n'a pas, il a la certitude du risque de mort que court son fils, avec un dégré de probabilité d'un contre six, il n'est pas moins évident que l'amour paternel exige qu'il dérobe son

(*a*) Il est prouvé par les listes mortuaires de quarante-deux ans, tant de la ville de *Londres* que de ses environs, & par un supplément de quatre ans à ces anciennes listes, qu'il y a des années où le huitiéme de tous les morts est enlevé par la petite vérole, mais en faisant une année commune on trouve que cette maladie fait périr le quatorziéme du genre humain, ou soixante-douze par mille, ce qui paroît contredire ce que nous avons établi en évaluant le risque d'en mourir à un septiéme ou à un huitiéme, mais il faut considérer que dans les listes dont on vient de parler, sont compris les morts de tout âge, & que de mille enfans qui naissent, il en meurt ordinairement trois cens quatre-vingt-six, *Essai sur la probabilité de la vie humaine de M. Départieux*, & selon quelques autres listes, un plus grand nombre, soit en naissant, soit avant l'âge de deux ans, par différentes maladies, & communément avant d'avoir eu la petite vérole, par conséquent c'est sur les 614. restans qu'il faut prendre les soixante-douze qui meurent de ce mal, ce qui fait presque un huitiéme, & ne s'éloigne pas de notre premier résultat. Les deux calculs pourroient encore se rapprocher par diverses considérations.

fils à ce péril, s'il le peut. Quand il ne réussiroit, en le faisant inoculer, qu'à diminuer le risque de moitié, du tiers, du quart, de moins encore, la raison le lui conseilleroit: à plus forte raison lui prescrit-elle de rendre ce risque si petit qu'il devient comme nul, puisque, suivant les dernieres expériences, sur trois cens inoculations, il n'y a pas un accident à craindre.

Au lieu d'un enfant, supposons que le pere en ait sept, & qu'ils aient atteint ou passé l'âge de deux ans; s'il laisse agir la nature, il doit s'attendre à les voir tôt ou tard attaqués de la petite vérole, & tout au moins d'en perdre un des sept, peut être deux, si l'épidémie est violente, & souvent quand ils auront reçu toute leur éducation, & qu'il aura conçu d'eux les plus grandes espérances. En les faisant inoculer dans un âge tendre, il les sauvera tous. Mais peut-être, dit-on, le plus chéri succombera sous l'épreuve de l'inoculation, tandis qu'il eût échappé à la petite vérole ordinaire. Cette crainte est véritablement une terreur panique, puisque la petite vérole inoculée est infiniment moins dangereuse que la naturelle, & puisque l'expérience a prouvé que celui qui ne la prendroit pas natu-

reusement ne la recevra pas par inoculation. Quoiqu'il en soit, & quand le fils chéri mourroit, ce que je suppose contre toute vraissemblance, le pere a fait ce qu'il devoit en diminuant le risque de mort dont ce fils étoit menacé. Il est Tuteur né de son fils, il a choisi pour lui. Il a pris dans un cas douteux le parti que la prudence lui conseilloit & visiblement le plus avantageux : Il a fait pour son fils ce qu'il eut fait pour lui même. Il a bien plus de raisons pour se consoler de sa perte, qu'il n'en auroit si sa fille avantageusement établie étoit morte dans sa premiere couche. Il n'y alloit vraisemblablement pas de sa vie à ne la point marier. Tout ceci deviendra plus sensible, & le calcul sera plus exact sur un grand nombre que sur un petit.

Un maître a trois cens cinquante jeunes esclaves qui n'ont pas encore eu la petite vérole ; qu'il les abandonne à leur sort ; selon la loi commune il en mourra la septiéme partie; il en perdra donc cinquante. Qu'il les soumette à l'inoculation : suivant les derniers calculs, qui ne donnent qu'un mort sur trois cens soixante-seize, il n'en perdra qu'un seul. Doit-il ou ne doit-il pas les faire inoculer ? Il est vrai que par tou-

tes les expériences anciennes & nouvelles, il paroît qu'en Amérique, soit la faute du climat, ou celle des inoculateurs, la petite vérole inoculée a moins de succès qu'en Europe, & surtout à l'égard des Négres; ainsi peut etre au lieu d'un esclave sur 350, le maitre en perdra-t-il six, dix, quinze ou vingt par l'inoculation; mais par la même raison; au lieu de cinquante il en eut perdu cent ou cent cinquante par la petite vérole naturelle.

Il y a beaucoup d'aparence que dans les expériences faites sur les Négres esclaves, on a bien moins apporté de précautions dans la préparation des sujets que dans celles qui ont été faites sur des hommes libres dont la vie étoit plus précieuse. D'ailleurs la plupart des Négres sont infectés originairement d'un virus vénérien qu'ils apportent de leur pays, ce qui rend le choix des sujets propres à l'inoculation très-difficile parmi eux.

Il faut bien remarquer ici, comme dans tous les calculs précédens, qu'il importe peu qu'il y ait quelque erreur dans les nombres sur lesquels les calculs sont fondés, les conclusions ne peuvent jamais différer que du plus au moins; & il sera toujours vrai qu'il

n'y a nulle proportion entre le danger de la petite vérole naturelle & le danger de l'inoculée.

Présentons sous un nouveau jour l'importante vérité que nous cherchons à rendre évidente.

Vous êtes obligé de passer un fleuve profond & rapide avec un risque évident de vous noyer, si vous passez à la nage : on vous offre un bateau. Si vous répliquez qu'il vaut encore mieux ne point traverser la riviere, vous n'entendez pas l'état de la question. Vous ne pouvez vous dispenser de passer à l'autre bord : on ne vous laisse que le choix du moyen. La petite vérole est inévitable au commun des hommes, le nombre des privilégiés fait à peine une exception. Nous pouvons donc nous considérer comme forcés de traverser le fleuve. Une longue expérience a prouvé que de sept qui risquent de le passer à la nage, un est emporté par le courant. De ceux qui le passent en batteau, il n'en périt pas un sur mille : hesitez vous encore sur le choix?

Tel est le sort de l'humanité. Un tiers de ceux qui naissent sont destinés à mourir dans les deux premieres années de leur vie par des maux incurables ou inconnus : échappés à ce pre-

mier danger, le risque de mourir de la petite vérole devient pour eux inévitable, il se répand sur tout le cours de la vie; c'est une loterie forcée, où nous nous trouvons intéressés malgré nous, chacun y a son billet, & tous les ans il en sort un certain nombre dont la mort est le lot. Que fait-on en pratiquant l'inoculation? On change les conditions de cette loterie, on diminue le nombre des billets funestes. Un de sept, & dans les climats les plus heureux un sur dix étoit fatal; il n'en reste plus qu'un sur trois cens, un sur cinq cens, & bientôt il n'en restera pas un sur mille; nous en avons déja des exemples. Tous les siécles à venir envieront au nôtre cette découverte. La nature nous décimoit; l'art nous millesime.

Ce que j'ai dit d'un pere de famille, j'ose donc le dire d'un Monarque à l'égard de l'héritier présomptif de sa couronne. Croira-t'on que toutes ces réflexions n'ont pas été faites avant que de se déterminer à faire courir au Prince de Galles les prétendus risques de l'inoculation?

TROISIÉME PARTIE.

Conséquences & Réflexions.

JUSQU'ICI pour m'épargner de longues discussions, j'ai raisonné dans la supposition qu'il y avoit quelque risque dans la pratique de l'inoculation, & je me suis seulement attaché à prouver que ce risque étoit si petit en comparaison de celui qu'on court dans la petite vérole naturelle, qu'on le pouvoit regarder comme nul. En effet, le risque de un sur 500. ou sur 1000. n'est-il pas de même espéce & moindre encore que ceux auxquels on s'expose tous les jours volontairement sans nécessité : on va à la chasse, on court la poste à cheval, on joue à la paume, au mail, &c. on s'embarque pour courir les Mers, en mettant quatre doigts d'intervalle entre soi & la mort. (a) Dira-t-on qu'il est permis de hazarder habituellement sa vie par curiosité, par passe-tems, par fantaisie, mais qu'il est criminel de courir une seule fois un très-petit risque dans la vue de préve-

(a) *Quatuor aut Sept. digitis à morte remotus. Juvenal.*

nir un très-grand danger ? Voilà la conséquence où sont réduits les adversaires de l'inoculation, & cela même en supposant qu'elle n'est pas exempte de tout péril. Que seroit-ce si le prétendu risque qu'elle fait courir étoit absolument nul, comme un très-célèbre Medecin se propose de le démontrer ?

Je ne m'engagerai point dans une dissertation sur un sujet qui exige de profondes connoissances dans la Medecine théorique & pratique ; je me borne à de simples reflexions. Quel peut être le danger de l'inoculation ? Est-il dans l'opération même ? Est-il dans son effet ? On me répond : *dans l'un & dans l'autre. On insère dans le sang d'une personne saine une matiere purulente tirée d'un corps atteint d'une maladie dangereuse, cela ne fait-il pas horreur ? Et une pareille cause peut-elle manquer de produire un effet pernicieux ?*

Ecartons les mots avant que de répondre aux choses ; laissons à des enfans des délicatesses pueriles, & souvenons-nous que si la raison n'eût triomphé des préjugés, & de la répugnance naturelle qu'inspire la dissection d'un cadavre humain, tous les maux dont l'Anatomie a trouvé le re-

mede feroient incurables. La nature ne se revolte-telle pas à la vue de l'amputation d'un membre, de la perforation du thorax dans l'empyême, de la taille, du trepan, &c ? Toutes ces operations sont tres-cruelles & leur succès est douteux : l'inoculation est une piquûre, ou une coupure à peine sensible, son effet est certain, elle rassure contre la frayeur d'une maladie mortelle, elle en garantit les suites dont la moindre est souvent d'être défiguré pour la vie.

J'ai distingué dans l'inoculation l'opération même & ses effets. Quant à l'opération, il est évident qu'elle n'est nullement dangereuse. Une incision superficielle qui ne fait qu'effleurer la peau, ne differe d'une égratignure qu'en ce que celle-ci seroit plus douloureuse. Dira-ton qu'on peut mourir d'une égratignure ?

Quant aux effets, je m'en raporte à l'expérience. Je ne m'arrêterai point à examiner si le venin contagieux de l'épidémie n'est que dans l'air qu'on respire, c'est-à-dire dans une cause extérieure, d'où il s'ensuivroit que le choix du sujet qui fournit la matiére de l'inoculation est indifferent quand elle tirée dans le même tems ; j'obser-

verai feulement que puis qu'on a le choix tant du fujet que de l'efpèce de petite vérole la plus bénigne, & la mieux conditionnée ; on ne peut reprocher à ceux qui prendront cette précaution qu'ils inférent dans les veines d'un homme fain le produit d'une maladie dangereufe. D'ailleurs on ne recueille cette matière que lorfque les boutons commencent à fécher ; tems où les accidens fâcheux ceffent, & où le danger, s'il y en a eu, ne fubfifte plus. Enfin, les Medecins & le peuple, fi rarement d'accord, conviennent tous qu'une petite vérole fimple, benigne, dénuée d'accidens étrangers n'eft qu'une dépuration du fang qui s'opere fans péril pour la vie, le danger ne peut donc venir que de la malignité de l'épidémie ou de la mauvaife difpofition du fujet ; or il eft prouvé par des milliers d'expériences, faites en Afie de tems immémorial, & depuis près d'un fiécle en Europe, que moyennant les précautions requifes, telles que le choix de la faifon & des circonftances les plus favorables de l'épidémie (*a*), la préparation du fujet, &c. l'inoculation ne fait naître qu'une petite vérole fimple, dans la-

(*a*) Voy. Traité de l'inoculation de Butini.

quelle la plus grande partie du venin s'écoule par les incisions, qui n'est par cette raison même presque jamais confluente, & par conséquent qui ne laisse point de marque, qui n'est point suivie de la fiévre de supuration, si ordinaire & si funeste dans les petites véroles naturelles. En faut-il d'avantage pour conclure que la vie du malade est en sureté dans la petite vérole inoculée, & que les accidens qui l'ont suivie dans un très-petit nombre de cas doivent être attribués à d'autres causes? N'est-il pas évident par les loix de la probabilité que sur un très-grand nombre de sujets inoculés il peut & doit mourir quelqu'un, non seulement 40. jours après, mais dans la semaine, & peut être dans le jour, par la même raison que ce même sujet pouvoit payer le tribut à la nature huit jours, un jour, ou une heure avant l'opération? Elle prévient les dangers & les suites de la petite vérole naturelle, mais je ne la donne pas pour un préservatif contre la mort subite. (a)

Puisqu'on ne meurt point de l'inocu-

(a) On m'a cependant fait remarquer qu'un homme qui seroit menacé d'un accident d'apoplexie pourroit en être garanti par la saignée, la diette & le régime qu'on prescrit à ceux qu'on prépare pour l'inoculation.

larion, on ne peut plus objecter que celui qui ne feroit peut être mort de la petite vérole naturelle qu'à l'âge de 50. ans, après avoir eu des enfans & s'être rendu utile à la Patrie, auroit pu être perdu pour la société en mourant dans son enfance de la petite vérole inoculée. On voit que cette objection, plus spécieuse que solide, & qui ne portoit que sur la supposition du danger réel de l'inoculation, est désormais détruite dans son principe. Je ne m'arrêterai donc pas à en faire remarquer la foiblesse, dans le cas même où l'inoculation ne seroit pas absolument sans péril pour la vie, puisque, même alors l'inégalité du risque à courir entre la petite vérole naturelle & l'artificielle, l'incertitude de l'âge où l'on peut être attaqué de la première, & le danger d'en mourir, d'autant plus grand que l'âge est plus avancé, sont autant de raisons décisives en faveur de l'inoculation.

On a pu prendre pour exagération ce que j'ai dit que la petite vérole détruisoit, mutiloit, ou défiguroit le quart du genre humain. En voici la preuve.

Sur la fin du seizieme siécle, environ cinquante ans après la découverte

du Pérou, cette maladie fut apportée d'Europe en Amérique par Carthagene ; elle parcourut tout le continent du nouveau monde, & fit périr plus de cent mille Indiens dans la seule province de *Quito*. J'ai tiré cette remarque d'un ancien manuscrit de la cathédrale de cette ville. J'ai moi-même été témoin dans les colonies Portugaises, voisines des bords de l'*Amazone*, que la petite vérole étoit mortelle à tous les naturels du pays, j'entens les Americains originaires. M. *Maitland* (*a*) à qui l'Angleterre doit l'usage de l'inoculation, rapporte qu'il y a des années dans le Levant où la petite vérole est une espéce de peste qui tue au moins le tiers de ceux qui en sont atteints. Si l'on consulte les listes rapportées dans l'ouvrage du Docteur *Jurin*, ou jointes à ce même ouvrage, entre autres celles du Docteur *Needletton*, qui s'étoit informé dans plusieurs villes de maison en maison, du nombre des malades & des morts de l'année, moyen le plus sûr pour parvenir à quelque chose d'exact; on verra qu'à *Londres* & en d'autres

(*a*) Chirurgien de Milord *Wortley Montague*, celui-là qui inocula les enfans de cet Ambassadeur à *Constantinople* & à *Londres*.

provinces d'Angleterre il est mort en quelques années un cinquiéme & quelquefois plus de malades attaqués de la petite vérole. Tenons-nous-en à la conclusion du Docteur *Jurin* (a), qui par un calcul moderé, trouve que dans les épidémies ordinaires de la petite vérole il meurt communément un septiéme des malades; mais parmi ceux qui en réchapent, combien restent privés de l'ouie ou de la vûe, en tout ou en partie? Combien affectés de la poitrine, languissans, valétudinaires, estropiés? J'en ai pour garant la these même qui nous peint l'inoculation comme une pratique criminelle (b). Combien d'autres défigurés pour la vie, par des cicatrices cruelles, deviennent pour ceux qui les approchent des objets d'horreur? Enfin dans ce sexe, où la figure est un si grand avantage, combien n'en est-il pas qui perdent avec leurs agrémens, les unes la tendresse de leurs époux, les autres l'espérance d'un établissement; d'où s'ensuit une perte réelle pour l'état.

Quand le nombre des victimes blef-

(a) *Voyez* sa relation sur les succès de l'inoculation.

(b) *Quos non jugulat, deformitate turpes, orbos organis, &c. Quæstio medica in scholis medicorum.* Par 30 Décemb. 1723.

fées des traits de la petite vérole ne surpasseroit pas celui des victimes qu'elle frappe mortellement, il seroit toujours vrai que de cent personnes échappées aux premiers dangers de l'enfance, treize ou quatorze, c'est-à-dire un septième (a) du total, sont emportées par cette maladie, & que pareil nombre en porte toute la vie le triste signalement. J'ai donc vingt-huit témoins sur cent, qui déposent que ce fléau détruit ou dégrade le quart de l'humanité.

On a vu par le détail des expériences que j'ai rapportées, que l'inoculation prévient tous ces malheurs. Non seulement la petite vérole inoculée n'est pas mortelle, non seulement elle n'est pas dangereuse, mais elle ne laisse point de reste qui rappelle un cruel souvenir.

Ce ne sont point ici des conjectures hazardées par esprit systématique; c'est le résultat de faits discutés contradictoirement, recueillis & publiés à la face de l'univers par de sçavans Théologiens, des Médecins éclairés & des Chirurgiens habiles, j'ai cité mes garans. Les noms de l'Evêque de *Worcester*, du Docteur *Jurin*, Secrétaire de

(a) Voy. la note pag. 49.

la Société royale, & de M. *Ranby*, premier Chirurgien de S. M. B. sont à la tête de la liste, & me dispensent de répeter les autres.

A la vue de tant de témoignages respectables en tout genre, Réunis depuis trente ans en faveur de l'inoculation, M. *Hecquet* ne diroit plus que *ce n'est encore qu'un remede de bonne femme, qui n'a pas fait ses preuves, & qu'on veut transmettre ainsi tout brute entre les mains des Médecins.* Ce Docteur mieux informé, rendroit aujourd'hui les armes à l'évidence : sa probité rigide, son amour pour la vérité seroient, s'il vivoit encore, un défenseur de l'inoculation de celui qui l'a le plus decriée.

La prudence vouloit qu'on ne se livrât pas avec trop de précipitation à une nouveauté même séduisante ; il falloit que le tems donnât de nouvelles lumieres sur son utilité. Trente ans d'expériences ont éclairci tous les doutes & rendu la méthode plus sure. Les listes des morts de la petite vérole ont diminué en Angleterre d'un cinquiéme (*a*) depuis que la pratique de l'inoculation y est devenue commune. Les yeux enfin se sont ouverts. Il est aujourd'hui démontré à Londres non

(*a*) Sermon de l'Evêque de Worcester.

seulement

seulement que la petite vérole inoculée est infiniment moins dangereuse que la naturelle, mais qu'elle en garantit ; & dans un pays où l'on s'étoit déchaîné avec tant de fureur contre cette opération, il ne lui reste pas un ennemi qui l'ose attaquer à visage découvert ; l'évidence, la honte de soutenir une cause désespérée ont fermé la bouche à ses adversaires les plus passionnés. Ouvrons les yeux à notre tour, il est tems que nous voions ce qui se passe si près de nous, & que nous en profitions.

Ce que la fable nous raconte du Minotaure, & de ce tribut honteux dont *Thésée* affranchit les Athéniens, ne semble-t-il pas de nos jours s'être réalisé chez les Anglois ? Un monstre altéré de sang humain s'en repaissoit depuis douze siecles (*a*). Sur mille citoyens échappés aux premiers dangers de l'enfance, c'est-à-dire sur l'élite du genre humain, souvent il se choisissoit deux cens victimes, & sembloit faire grace quand il se bornoit à un moindre nombre. Désormais il ne lui restera que

(*a*) La petite vérole apportée par les Arabes, n'est connue en Europe que depuis le commencement du VIe. siécle. Il paroît qu'elle est plus ancienne à la Chine. Voyez Lettre du Pere d'Entrecolles, tom. XX. Lettres édifiantes.

celles qui se livreront imprudemment à ses atteintes, ou qui ne l'approcheront pas avec assez de précautions. Une Nation sçavante, notre voisine & notre rivale, n'a pas dédaigné de s'instruire chez un peuple ignorant de l'art de dompter ce monstre & de l'apprivoiser ; elle a sçu le transformer en un animal domestique, qu'elle employe à conserver les jours de ceux même dont il faisoit sa proye.

Cependant la petite vérole continue parmi nous ses ravages, & nous en sommes les spectateurs tranquilles, comme si la France, avec plus d'obstacles à la population, avoit moins besoin d'habitans que l'Angleterre. Si nous n'avons pas eu la gloire de donner l'exemple, ayons au moins le courage de le suivre.

Il est prouvé (*a*) qu'une quatorziéme partie du genre humain meurt annuellement de la petite vérole. De vingt milles personnes qui meurent par an dans Paris, cette terrible maladie en emporte donc mille quatre cens quarante. Les plus grands ennemis de l'inoculation ont prétendu qu'elle fai-

(*a*) Voyez les listes annuelles des morts de Londres & des environs, pendant 42 ans rapportées par M. Jurin, & Supp. à cette liste. Analyse de *Kirkpatrik*, 1754. *Londres*.

foit périr un fur cinquante de ceux qui s'y expofoient. Reproche faux & injufte ; mais fuppofons-le vrai. De mille quatre cens quarante inoculés, il en mourroit donc vingt-neuf & l'on en conferveroit, de l'aveu des oppofans, mille quatre cens onze. Il eft donc démontré que l'établiffement de l'inoculation fauveroit la vie à plus de quatorze cens citoyens par an dans la feule ville de Paris, & à plus de vingt-huit mille hommes dans le Royaume, fuppofé que Paris ne contienne que le vingtiéme des habitans de la France.

Nous lifons avec horreur que dans des fiécles de ténebres, & que nous nommons barbares, la fuperftition des Druides immoloit aveuglément à fes Dieux des victimes humaines ; & dans ce fiécle fi éclairé, fi poli, & que nous nommons philofophe, nous ne nous appercevons pas que chaque année notre ignorance, nos préjugés, notre indifférence pour le bien de l'humanité dévouent ftupidement à la mort, dans la France feule, vingt-huit mille fujets qu'il ne tiendroit qu'à nous de conferver à l'Etat. Convenons que nous ne fommes ni Philofophes ni citoyens.

Mais s'il eft vrai que le bien public

demande que l'inoculation s'établisse ; il faut donc faire une loi qui oblige les peres d'inoculer leurs enfans. Il ne m'appartient pas de décider cette question. A Sparte, où les enfans n'appartenoient plus qu'à l'Etat, cette loi sans doute eût été portée ; mais nos mœurs sont aussi différentes de celles de Lacédemone, que le siécle de Licurgue est loin du nôtre. D'ailleurs la loi ne seroit pas nécessaire en France, l'encouragement & l'exemple suffiroient, & peut-être auroient plus de force que la loi.

Portons nos vues dans l'avenir. L'inoculation s'établira-t'elle un jour parmi nous ? Je n'en doute point. Ne nous dégradons pas jusqu'au point de désespérer des progrès de la raison humaine. Elle chemine à pas lents : l'ignorance, la superstition, le préjugé, le fanatisme, l'indifférence pour le bien retardent sa marche & lui disputent le terrein pas à pas ; mais après des siécles de combats, vient enfin le moment de son triomphe. Le plus grand de tous les obstacles qu'elle ait à surmonter est cette indolence, cette insensibilité, cette inertie pour tout ce qui ne nous intéresse pas actuellement & personnellement : indifférence qu'on

a souvent érigée en vertu, & que quelques Philosophes ont adoptée comme le résultat d'une longue expérience, & sous le spécieux prétexte de l'ingratitude des hommes, de l'inutilité des efforts qu'on feroit pour les guérir de leurs erreurs, des traverses qu'on se prépare en leur montrant la vérité, des contradictions auxquelles on doit s'attendre, au risque de perdre son repos, le plus grand de tous les biens. Il faut avouer que ces réflexions sont bien propres à modérer le zéle le plus ardent ; mais il reste au Sage un tempérament à suivre ; c'est de montrer de loin la vérité, d'essayer de la faire connoître, d'en jetter s'il peut la semence & d'attendre patiemment que le tems & les conjonctures la fassent éclorre.

Quelqu'utile que soit un établissement, il faut un concours de circonstances favorables pour en assurer le succès ; le bien public seul n'est nulle part un assez puissant ressort.

Etoit-ce le bien de l'humanité, qui avoit établi l'inoculation en Circassie & chez les Georgiens ? Rougissons pour eux, puisqu'ils sont hommes comme nous, du vil motif qui leur fit imaginer cette pratique salutaire. Ils la

doivent à un intérêt sordide, au désir de conserver la beauté de leurs filles pour les vendre mieux, & pour les prostituer en Perse & en Turquie. Quelle cause introduisit ou ramena l'inoculation en Grece? L'adresse d'une femme habile & intéressée, qui sçut mettre à contribution la frayeur & la superstition de ses concitoyens. J'ai vû des Marseillois à Constantinople faire inoculer leurs enfans avec le plus grand succès : de retour en leur Patrie ils ont abandonné cet usage salutaire. Avoient-ils été déterminés par l'amour paternel ou par la force impérieuse de l'exemple. Je le laisse à décider. Une épidémie cruelle, qui portoit la terreur & la désolation dans les familles les plus illustres, a porté l'inoculation à Genève (*a*). Dans la Guiane, la crainte, peut être le désespoir de voir tous ses Indiens périr l'un après l'autre sans ressource, purent seuls déterminer un Religieux timide à faire l'essai d'une méthode qu'il connoissoit mal, & que lui même croyoit dangereuse. Un motif plus noble, on ne peut le nier, porta l'inoculation en Angleterre. Rien ne fait plus d'honneur à la nation, au

(*a*) Voyez Mém. de M. Guyot, tom. II. des Mém. de l'Académie de Chirurgie.

Collége des Médecins de Londres & au Monarque Anglois, que le courage & les sages précautions avec lesquelles cette méthode y fut reçue ; mais n'y a-t-elle pas essuyé trente ans de contradictions ?

Quand toute la France seroit persuadée de l'importance & de l'utilité de cette pratique, elle ne peut s'introduire parmi nous sans la faveur du Gouvernement. Et le Gouvernement se déterminera-t-il jamais à la favoriser sans consulter les témoignages qui ont le plus de poids en pareille matiere ? C'est donc aux Facultés de Théologie & de Médecine ; c'est aux Académies & aux chefs de la Magistrature ; c'est aux Sçavans, aux gens de Lettres, qu'il appartient de bannir des scrupules fomentés par l'ignorance, & de faire sentir au peuple que son utilité propre, que la charité chrétienne, que le bien de l'Etat, que la conservation des hommes sont intéressés à l'établissement de l'inoculation. Quand il s'agit du bien public, il est du devoir de la nation pensante d'éclairer ceux qui sont susceptibles de lumière, & d'entraîner par le poids de l'autorité cette foule sur qui l'évidence n'a point de prise.

Faut-il encore des expériences ? ne

fommes-nous pas affez inftruits? Qu'on ordonne aux Hôpitaux de diftinguer foigneufement dans leurs liftes annuelles de malades & de morts, les diverfes efpéces de maladies & le nombre de ceux qui en font attaqués, comme on le pratique en Angleterre. Que dans un de ces Hôpitaux l'expérience de l'inoculation fe faffe fur cent fujets qui s'y foumettront volontairement; qu'on en traite cent autres de même âge, attaqués de la petite vérole naturelle, que tout fe paffe avec le concours des différens maîtres en l'art de guérir, fous les yeux & fous la direction d'un Adminiftrateur, dont les lumieres égalent le zéle & les bonnes intentions. Que l'on compare enfuite la lifte des morts de part & d'autre, & qu'on la donne au public. Les moyens de s'éclaircir & de réfoudre les doutes, s'il en refte, ne manqueront pas quand on en aura le pouvoir & la volonté.

L'inoculation, je le répète, s'établira un jour en France, & l'on s'étonnera de ne pas l'avoir adoptée plutôt; mais quand arrivera ce jour? Oferai-je le dire? ce fera lorfqu'un événement tel que celui qui répandit parmi nous en 1752 de fi vives allarmes, & qui fe

convertit

convertit en transports de joie (*a*), réveillera l'attention publique, ou ce dont le ciel veuille nous préserver, ce sera dans le tems funeste d'une catastrophe semblable à celle qui plongea la France dans le deuil, & parut ébranler le trône, en 1711 (*b*). Alors si l'inoculation eut été connue, la douleur récente du coup qui venoit de nous frapper, la crainte de celui qui menaçoit encore nos plus cheres espérances, nous eussent fait recevoir comme un présent du Ciel, ce préservatif que nous dédaignons aujourd'hui, mais à la honte de cette fiere raison, qui ne nous distingue pas toujours assez de la brute, le passé, le futur, fera à peine impression sur nous, le présent seul nous affecte. Ne serons-nous jamais sages qu'à force de malheurs? Ne construirons-nous un pont à Neuilly, qu'après qu'Henri IV. aura couru risque de la vie en y passant le bac? N'élargirons-nous nos rues qu'après qu'il y aura été assassiné?

P. S. Quelques-uns traiteront peut-être de paradoxe, ce qui depuis trente

(*a*) La petite vérole de M. le Dauphin.

(*b*) La mort de Louis Dauphin, ayeul de Louis XV, mort de la petite vérole, le 14. Avril 1711 à 49 ans. L'Empereur Joseph mourut de la même maladie, le dix-sept du même mois dans sa trente-troisiéme année.

ans devroit avoir perdu ce nom. Mais je n'ai point à craindre cette objection dans le centre de la Capitale. On pourroit au contraire, & avec bien plus de fondement, m'accuser de n'avoir exposé que des vérités communes & connues de tous les gens capables de réfléchir ; & de n'avoir rien appris de nouveau à une assemblée de gens éclairés. Puisse cet écrit ne m'attirer que ce seul reproche ! Loin de le craindre, je le désire. Et sur-tout puisse-t-on mettre au nombre de ces vérités vulgaires que j'étois dispensé de rappeller, que *si l'inoculation s'étoit introduite en France en 1723, on eut déja sauvé la vie à près d'un million d'hommes, sans y comprendre leur postérité.*

FIN.

EXTRAIT DES REGISTRES de l'Académie Royale des Sciences.

Du 8 Mai 1754.

MONSIEUR DE LA CONDAMINE ayant proposé de faire imprimer à part son *Mémoire sur l'inoculation de la petite vérole*, sans renoncer cependant au droit de le faire imprimer dans le volume de 1754, l'Académie lui en a accordé la permission. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat. A Paris, ce 12 Juin 1754.

GRANDJEAN DE FOUCHY,
Secrétaire perpétuel de l'Ac. Royale des Sciences.

IMPRIMATUR, si videbitur Reverendissimo Patri Inquisitori.
BRUN,
Vic. Generalis.

IMPRIMATUR;
F. J. BAPTISTA MABIL;
Inquisitor Generalis.

